

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 24 Octobre 2016**

Ouverture de la séance à 20 H 35 - 10 conseillers présents (Valérie BARDINI excusée)

⇒ Ordre du jour :

► Approbation du R.P.Q.S. 2015 (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable) :

Comme l'année dernière, il ressort de ce rapport que le rendement de notre réseau n'est que de 51,8% (pour 2014 : 46%), alors qu'il devrait avoisiner les 70% (bien que certaines fuites aient été réparées). Cette situation risque d'entraîner pour la commune un doublement des taxes dues à l'Agence de l'eau. Cette dernière a été informée par courrier de la situation. Le Conseil Municipal, approuve le rapport à l'unanimité.

► Avenant à la convention de déneigement :

Mr le Maire indique au Conseil que la convention de déneigement passée avec un agriculteur de la Commune doit être légèrement modifiée. En effet ce dernier exploite dorénavant dans le cadre d'un GAEC et il convient donc de prendre en compte ce changement. Le Conseil Municipal, après discussion, autorise le maire à signer un avenant à la convention précisant que le cocontractant est désormais le GAEC du Sorbier, Le Bourget à 04400 FAUCON DE BARCELONNETTE.

► Extension de compétence « Enfance et jeunesse » de la CCVU :

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes détient la compétence « Enfance et jeunesse » pour la tranche d'âge 3-12 ans. Lors de sa réunion du 30.09.2016, elle a pris une délibération lui permettant de financer également la tranche d'âge 11-17 ans, considérant que les 2 structures concernées (Planète jeunes à Barcelonnette et Vivre jeune à Jausiers) étaient d'intérêt intercommunal. Cette décision doit être approuvée par les municipalités qui la composent. L'assemblée, après discussion, à l'unanimité maintient sa position (cf. délibération du 16.11.2015) et refuse de participer aux frais de fonctionnement de ces structures.

► Demande d'avance remboursable au Département :

Le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de sécurisation du torrent de FAUCON (merlon) il est nécessaire de régulariser l'acquisition des terrains appartenant aux conjoints MAURE. La situation financière de la Commune ne lui permettant pas de supporter la totalité du coût de cette opération, il propose de demander au Département une avance de 10 000 €, sans intérêt, remboursable sur 10 ans. Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité, approuve cette proposition et charge le Maire de faire le nécessaire.

► Consolidation de l'emprunt fait pour l'acquisition de la « maison André » :

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en octobre 2015 il a été décidé de procéder à un crédit relais d'un montant de 90 000 € pour l'acquisition du bâtiment dit « Maison André » en attendant l'octroi de subventions. Ces dernières ayant été refusées, il propose de procéder à la requalification de ce crédit relais en un emprunt sur 12 ans au taux fixe de 1,34%. Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité, approuve cette proposition et charge le Maire de faire le nécessaire.

⇒ Questions et informations diverses :

- **Budget** : une partie des emprunts d'investissement prévus au budget va être souscrite.
- **Chapelle de Bouzoulières** : une campagne de souscription avec la Fondation du Patrimoine est envisagée.
- **Toitures photovoltaïques** : un collectif est en train de voir le jour, en partenariat avec le pays SUD.
- **Le stationnement des véhicules** va être limité à l'entrée du village afin de préserver l'accès aux containers de tri sélectif et de permettre le croisement avant le passage le plus étroit.
- **Le lâcher de lanternes** : il devrait avoir lieu cette année le 29.12.2016.

*La séance est levée à 23 h 00*

*Le prochain conseil municipal aura lieu le 12 Décembre 2016 à 14h00*